Gabinete Técnico de Auditoría y Consultoría, s.a.

Travessera de Gràcia, 56, 1º. 1ª.
Tel. 933199622 – Fax 933101739
Fax 972220920
08006 Barcelona

Julián Hernández, 8, 1º. A
Tel. 913882180 – Fax 917599612
28043 Madrid

Barcelona, 3, 2º. 1ª.
Tel. 972201959 –
17001 Girona

RAPPORT D'AUDIT SUR LES COMPTES ANNUELS ABRÉGÉS ÉMIS PAR UN AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée générale de l'**ASSOCIACIÓ MEDCITÉS/MEDCITIES,**

Opinion

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels abrégés de l'ASSOCIACIÓ MEDCITÉS/MEDCITIES (l'Association), comprenant le bilan au 31 décembre 2021, le compte de résultat et le rapport correspondant à l'exercice clôturé à cette date.

A notre avis, les comptes annuels abrégés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'Association au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clôturé à cette date, conformément à la réglementation visant l'information financière (identifiée dans la note 2 du rapport) et, en particulier, aux principes et aux critères comptables qu'il contient.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément à la réglementation régissant les activités d'audit en Espagne. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette réglementation sont décrites ci-après dans la section « Responsabilités de l'auditeur dans le cadre de l'audit des comptes annuels abrégés » de notre rapport.

Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux exigences éthiques, exigences d'indépendance comprises, qui sont applicables à notre audit des comptes annuels abrégés en Espagne comme l'exige la réglementation régissant les activités d'audit. En ce sens, nous n'avons pas fourni de services différents de ceux de l'audit des comptes et il n'y a pas eu de situations ou de circonstances qui, conformément à la réglementation susmentionnée, auraient compromis l'indépendance exigée.

Nous estimons que l'évidence d'audit que nous avons obtenue fournit une base suffisante et appropriée pour émettre une opinion.

Aspects majeurs de l'audit

Les aspects les plus significatifs de l'audit sont ceux qui, de notre point de vue professionnel, ont été considérés comme présentant les risques les plus importants d'anomalies significatives dans le cadre de notre audit des comptes annuels abrégés de la période en cours. Ces risques ont été pris en compte dans le cadre de notre vérification des comptes annuels abrégés dans leur ensemble et dans la rédaction de l'opinion que nous en avons ; nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur ces risques.

Reconnaissance des revenus

Description

La reconnaissance des revenus, notamment à la clôture de l'exercice, compte tenu de leur bonne corrélation avec les charges à répercuter, est le domaine qui a eu le plus d'impact sur notre stratégie générale d'audit, étant donné sa matérialité dans le contexte des comptes annuels de l'Association dans son ensemble.

Réponse de l'auditeur

Traduction de courtoisie

Nos procédures d'audit ont inclus une combinaison de tests visant à vérifier que les contrôles pertinents, liés à la reconnaissance des revenus, tels que la procédure de gestion des subventions, la facturation ou le système de reconnaissance des dépenses, fonctionnent efficacement, conjointement avec des procédures substantielles et sélectives sur ces aspects. En outre, nous avons vérifié la part des opérations à la fin de l'exercice, ainsi que la corrélation des soldes à payer, avec les agents de financement qui ont fait l'objet d'une circularisation, en appliquant, si nécessaire, les procédures alternatives obligatoires.

Responsabilités des administrateurs par rapport aux comptes annuels abrégés

Les administrateurs sont responsables de la préparation des comptes annuels abrégés ci-joints de manière à ce qu'ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'Association, conformément à la réglementation régissant l'information financière qui lui est applicable en Espagne, ainsi que du contrôle interne estimé nécessaire à la préparation de comptes annuels abrégés, dépourvus d'anomalies significatives, que celles-ci soient dues à une fraude ou à une erreur.

Lors de la préparation des comptes annuels abrégés, les administrateurs sont responsables de l'évaluation de la capacité de l'Association à poursuivre son activité, de la communication, le cas échéant, des questions relatives à la continuité d'exploitation et de l'utilisation du principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si les administrateurs ont l'intention de liquider l'Association ou de cesser ses activités, ou s'il n'existe aucune alternative réaliste.

Responsabilités de l'auditeur dans le cadre de l'audit des comptes annuels abrégé

Nos objectifs consistent à obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels abrégés dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur, et à émettre un rapport d'audit recueillant notre opinion.

L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais elle ne garantit pas qu'un audit réalisé conformément à la réglementation régissant les activités d'audit en vigueur en Espagne permette toujours de détecter l'existence d'une anomalie significative. Les inexactitudes peuvent être dues à une fraude ou à une erreur ; elles sont considérées importantes si, individuellement ou dans leur ensemble, nous pouvons raisonnablement prévoir qu'elles influenceront les décisions économiques que les utilisateurs prendront sur la base des comptes annuels abrégés.

Dans le cadre d'un audit conforme à la réglementation régissant les activités d'audit en Espagne, nous appliquons notre jugement professionnel et maintenons une attitude de scepticisme professionnel tout au long de l'audit. De même:

- Nous identifions et évaluons les risques d'anomalies dans les comptes annuels abrégés, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur ; nous concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit pour répondre à ces risques et nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour justifier notre opinion. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative due à une fraude est plus élevé que pour une anomalie significative due à une erreur, car la fraude peut impliquer une collusion, une falsification, des omissions délibérées, des anomalies intentionnelles ou le contournement du contrôle interne.

- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, plutôt que des procédures visant à exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association.

- Nous évaluons le caractère approprié des politiques comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations connexes fournies par les administrateurs.

- Nous déterminons si l'utilisation par les administrateurs du principe comptable de la continuité d'exploitation peut s'appliquer et, sur la base des éléments probants recueillis, nous déterminons

Traduction de courtoisie

aussi s’il existe ou non une incertitude matérielle liée à des événements ou à des conditions susceptibles de susciter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son activité. S’il existe une incertitude matérielle, nous attirerons l'attention, dans notre rapport d'audit, sur les informations révélées à ce sujet dans les comptes annuels abrégés. Si ces informations sont inadéquates, nous exprimerons une opinion modifiée. Nos conclusions sont fondées sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Toutefois, des événements ou des conditions futures peuvent amener l'Association à cesser d'être une entreprise en activité.

- Nous évaluons la présentation générale, la structure et le contenu des comptes annuels abrégés, y compris les informations révélées, et nous vérifions si les comptes annuels abrégés représentent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière qui donne une image fidèle.

Nous abordons avec les administrateurs de la société toute question liée, entre autres, à la portée et au calendrier prévus de l'audit et à ses conclusions majeures, ainsi que toute déficience importante du contrôle interne identifiée au cours de l'audit.

Parmi les risques qui ont été signalés aux administrateurs de la société, nous identifions ceux qui ont été les plus significatifs lors de l'audit des comptes annuels abrégés de la période en cours et qui sont, par conséquent, les risques considérés comme les plus importants.

Nous décrivons ces risques dans notre rapport d'audit, à moins que des dispositions légales ou réglementaires n'interdisent la divulgation publique de cette question.

Barcelone, 23 novembre 2022.

GABINETE TÉCNICO
DE AUDITORÍA Y CONSULTORÍA, SA

Antoni Clapés i Donadeu

Traduction de courtoisie

MedCités
MedCities

COMPTES ANNUELS ABRÉGÉS

EXERCICE 2021

ASSOCIACIÓ MEDCITIES/MEDCITÉS

Traduction de courtoisie

Barcelone, le 20 juillet 2022

General Secretariat
Àrea Metropolitana de Barcelona – Carrer 62, núm. 16-18 Edifici B, Zona Franca, 08040 Barcelona, SPAIN
Tel. (+34) 93 506 93 58 – Fax (+34) 93 223 48 49 – contact@medcities.org – www.medcities.org

MedCités
MedCities

BILAN DE SITUATION ABRÉGÉ AU 31/12/2021

Actif	*2021*	*2020*
A) ACTIF NON COURANT	**8.040,30**	**9.213,08**
II. Immobilisations corporelles	8.040,30	9.213,08
B) ACTIF COURANT	**7**	**660.968,73**
II. Comptes débiteurs commerciaux et autres comptes à créditer	368.148,99	242.959,81
3. Autres comptes débiteurs	368.148,99	242.959,81
VI. Trésorerie et autres actifs liquides équival.	395.489,75	418.008,92
T O T A L A C T I F	**771.679,04**	**670.181,81**

Passif	*2021*	*2020*
A) PATRIMOINE NET	**124.529,88**	**112.992,56**
A-1) Fonds propres	124.529,88	112.992,56
III. Réserves	35.065,87	35.065,87
2. Autres réserves	35.065,87	35.065,87
V. Résultats d'exercices antérieurs	77.755,83	64.802,45
VII. Résultats de l'exercice	11.708,18	13.124,24
C) PASSIF COURANT	**647.149,16**	**557.189,25**
II. Dettes à court terme	511.977,82	483.411,97
1. Dettes auprès d'organismes de crédit	1.136,03	163,18
3. Autres dettes à court terme	510.841,79	483.248,79
IV. Créanciers commerciaux et autres comptes à débiter	135.171,34	73.777,28
2. Autres créanciers	135.171,34	73.777,28
T O T A L PATRIMOINE NET ET PASSIF	**771.679,04**	**670.181,81**

Traduction de courtoisie

Le président
Mairie de Tétouan
M. Mustapha El Bakkouri

La secrétaire
Aire métropolitaine de Barcelone
M. Ernest Maragall i Mira

General Secretariat
Àrea Metropolitana de Barcelona – Carrer 62, núm. 16-18 Edifici B, Zona Franca, 08040 Barcelona, SPAIN
Tel. (+34) 93 506 93 58 – Fax (+34) 93 223 48 49 – contact@medcities.org – www.medcities.org

COMPTE DE RÉSULTAT ABRÉGÉ 2021

Compte de résultat	2021	2020
1. Montant net du chiffre d'affaires	39 313,70	8 408,00
70500000 PRESTATIONS DE SERVICES	39 313,70	8 408,00
4. Approvisionnements	-493 042,46	-266 131,79
60700000 TRAVAUX RÉALISÉS PAR DES TIERS	-493 042,46	-266 131,79
5.	1 325 195,15	915 592,37
72100001 COTISATIONS DES ADHÉRENTS	67 800,00	64 100,00
72400001 SUBVENTIONS AIRE MÉTROPOLITAINE DE BARCELONE	288 300,00	288 300,00
72400002 SUBVENTIONS MAIRIE DE BARCELONE	203 957,74	126 356,40
72400003 SUBVENTIONS UNITED NATIONS DEV. PROG.	5 224,61	4 144,42
72400004 SUBVENTIONS COMMISSION EUROPÉENNE	324 062,95	232 945,04
72400005 SUBVENTIONS AGENCE CAT. DE COOPÉRATION	91 211,77	44 441,41
72400006 SUBVENTIONS EUCC	19 315,58	22 094,25
72400008 SUBVENTIONS A'SIMA	247 627,01	118 980,30
72400009 SUBVENTIONS ICMPD	31 280,18	15 230,55
72400011 SUBVENTIONS DIPUTACIÓ DE BARCELONA	6 233,40	0
72400013 SUBVENTIONS ENI ENSERES	6 941,76	0
72400014 SUBVENTIONS ENI MED4WASTE	2 710,60	0
72400015 CONTR. UEP/MAP	18 000,33	0
72400016 SUBVENTIONS VALEUR-GABÉS	12 529,22	0
6. Dépenses de personnel	-572 443,96	-507 370,87
64000000 TRAITEMENTS ET SALAIRES	-442 907,07	-386 893,46
64000001 TRAITEMENTS ET SALAIRES REV-ACTE IDE-E	0	-6 202,90
64200000 COTISATIONS SOCIALES DE L'ENTREPRISE	-129 536,89	-111 687,41
64200001 SÉCURITÉ SOCIALE REV-ACTE IDE-E	0	-2 205,10
64900000 AUTRES DÉPENSES SOCIALES	0	-382,00
7. Autres frais d'exploitation	-284 653,45	-138 196,65
62300001 AVOCATS GESTIONNAIRES ET AUTRES PROF.	-24 428,00	-27 964,37
62300002 SERVICES PRÉVENTION RISQUES DU TRAVAIL	-3 404,42	-263,18
62300003 TRADUCTIONS	-16 940,05	-8 166,52
62400000 TRANSPORTS	0	-113,91
62500000 PRIMES D'ASSURANCES	0	-2 090,39
62600000 SERVICES BANCAIRES ET SIMILAIRES	-1 346,49	-764,19
62700001 FRAIS DE REPRÉSENTATION	-3 031,00	-461,16
62700002 MATÉRIEL PROMOTIONNEL	-5 536,26	-12 241,96
62900001 DOMAINES SERVID. COURRIER ET HÉBERG.	-723,18	-2 453,23
62900002 MISSIONS POUR PROJETS	-88 967,53	-11 602,92
62900003 SERV. EXTERNES RÉUNIONS ET ÉVÉNEMENTS	-103 168,32	-33,308.34
62900004 PLATEFORME GESTION PROJETS	-1 404,38	-4 566,48
63100000 AUTRES IMPÔTS	-3,82	0
65900001 PERTES POUR COTISATIONS IRRÉCUPÉRABLES	-35 700,00	-34 200,00
8. Amortissement immobilisations	-2 319,78	-93,43
68100000 AMORTISSEMENT IMMOBILISATIONS	-2 319,78	-93,43
13. Autres résultats	-341,02	-25,40
67800000 FRAIS EXCEPTIONNELS	-341,02	-25,40
A) RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**11 708,18**	**13 182,23**
17. Différences de change	0	-57,99
66800000 DIFFÉRENCES NÉGATIVES DE CHANGE	0	-57,99
B) RÉSULTAT FINANCIER	0	-57,99
C) RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	**11 708,18**	**13 124,24**
D) RÉSULTAT DE L'EXERCICE	**11 708,18**	**13 124,24**

Le président
Mairie de Tétouan
M. Mustapha El Bakkouri

La secrétaire
Aire Métropolitaine de Barcelone
M. Ernest Maragall Mira

Traduction de courtoisie

RAPPORT ÉCONOMIQUE ABRÉGÉ - EXERCICE 2021
(01/01/2021 – 31/12/2021)

1. Activité de l'Association

a) MedCities et/ou MedCités est le nom indistinct de l'association à but non lucratif créée en 2015, pour une durée indéterminée, avec la pleine capacité juridique et la capacité d'agir, pour intégrer le réseau des villes méditerranéennes de différents pays, créé en 1991, voué au renforcement et au développement urbain durable pour améliorer les conditions de vie dans la région méditerranéenne et contribuer à la prévention du changement climatique.

L'Association est régie par la législation espagnole sur les associations, plus précisément par la loi organique 1/2002, du 22 mars, et les règlements complémentaires, ainsi que par ses statuts et son règlement intérieur. Elle est domiciliée à Barcelone, C/62, 16-18, Edifici B, Zona Franca 08040, et inscrite au Registre national des associations du ministère de l'Intérieur sous le numéro 609851 (CIF G-66401258).

b) Description de l'activité :

Ses objectifs et ses finalités principales (épigraphe IAE 8499 Autres services indépendants) sont les suivants suit :

- Développer la conscience de l'interdépendance et de la responsabilité commune par rapport aux politiques de développement durable, de préservation de l'environnement et de cohésion sociale dans le bassin méditerranéen.

- Renforcer le rôle, les compétences et les moyens (institutionnels, financiers et techniques) des administrations locales dans l'adoption et la mise en œuvre des politiques locales de développement durable.

- Développer la sensibilisation et l'implication citoyenne des habitants dans le développement durable de leurs villes.

- Mettre en œuvre et développer des politiques de coopération directe et de partenariat entre les membres et d'autres organismes.

- Réaliser des études, des rapports, des journées de travail, des formations spécialisées, des congrès, des projets de coopération et des programmes d'aide entre partenaires.

- Promouvoir la participation à des programmes spécifiques de l'Union européenne, des agences de coopération européennes et d'autres pays, ainsi que des instructions financières internationales, entre autres.

- Représenter les villes membres dans l'évaluation des politiques développées par des instances supérieures et participer à la formulation de politiques liées à la zone géographique et aux thèmes du réseau.

c) Description spécifique des subventions accordées :

Aucune subvention n'a été accordée pendant l'exercice.

Traduction de courtoisie

d) Identification des accords de collaboration signés avec d'autres organismes :

Organisme cédant	Année de concession	Période d'application	Montant accordé	Objet
AIRE MÉTROPOLITAINE DE BARCELONE (AMB)	2021	2021	288.300,00	Réglementer le cadre de collaboration dans le domaine international entre l'AMB et l'Associació MedCités
MAIRIE DE BARCELONE	2020	2020 – 2021	120.000,00	Exécution du projet « Plan de travail 2020-2021 : aide aux municipalités méditerranéennes dans la mise en œuvre de politiques de cohésion sociale (Cohesimed) »
MAIRIE DE BARCELONE	2021	2021	60.000,00	Établir et réglementer la collaboration entre la mairie de Barcelone et l'ASSOCIACIÓ MEDCITIES OU MEDCITÉS pour le développement du projet « Aide aux municipalités méditerranéennes dans l'adoption de politiques de cohésion sociale (Cohesimed) – seconde phase »
MAIRIE DE BARCELONE	2021	2021	48.570,00	Fonctionnement du secrétariat et développement d'activités de gouvernements locaux en Méditerranée
AGENCE CATALANE DE COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT (ACCD)	2020	2020-2021	100.000,00	Projet « Renforcement du rôle des gouvernements locaux dans la région méditerranéenne pour une bonne gouvernance et la cohésion sociale »
AGENCE CATALANE DE COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT (ACCD)	2021	2021-2022	104.000,00	Projet « Renforcement du rôle des municipalités en Tunisie et au Maroc dans l'aide à l'emploi et à la création d'entreprises chez les jeunes »
DIPUTACIÓ DE BARCELONA	2021	2021-2023	200. 000,00	Aide au financement du projet « Action locale pour la relance socio-économique en Méditerranée : les villes répondent »
UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAM – MEDENINE	2019	2019-2021	16.067,15	Projet « Inclusion des jeunes en situation de vulnérabilité et des femmes à Médenine dans des processus de gouvernance de développement local et régional »
ICMPD – TANGER ACCUEIL	2019	2019-2022	49.835,29	Projet « Tanger Accueil – Promotion des partenariats d'accueil et intégration des immigrants à la ville de Tanger »
EUROPEAN COMMISSION – INTERREG MED	2019	2019-2022	1.134.635,91	Projet Urban Transports : accroître la capacité d'utiliser les transports à faible émission de carbone dans la mesure où il existe des systèmes et des connexions intermodales Projet Biodiversity Protection : conserver la biodiversité et les écosystèmes naturels en renforçant la gestion et le travail en réseau des zones protégées Projet InCircle : renforcer le développement d'un environnement durable et responsable, côtier et maritime, touristique dans la zone MED Bluefasma : augmenter l'activité transnationale des clusters innovateurs et des réseaux dans les secteurs clés de l'aire MED
EUROPEAN COMMISSION – A'SIMA	2019	2019-2024	2.550.546,00	Projet A'SIMA TUNIS: Planification stratégique et gouvernance multi-niveau pour une ville métropolitaine résiliente
EUROPEAN COMMISSION – VALEUR GABES	2020	2021-2023	328.742,65	Projet « ValEUr-Gabes: VALorisation de l'Eau URbaine à travers des actions et instruments innovateurs »
ENI CBC MED – ENSERES	2021	2021-2023	175.162,00	Projet ENSERES : Incorporer la démarche ICZM de la gestion basée sur des écosystèmes au développement de la planification locale
ENI CBC MED – MED4WASTE	2021	2021-2023	173.672,48	Projet MED4WASTE : réduction des déchets municipaux et promotion du ramassage sélectif ; exploitation optimale des composants organiques
UNEP MAP - ISTANBUL AWARDS	2021	2021	18.000,33	Coopérer avec MedCités à la mise en œuvre du projet/programme « Instanbul Environment Friendly City Award in the context of the UNEP/MAP Programme of Work and Budget 2020-2021 »
EUCC – ANDALUSIA	2019	2019-2021	25.851,84	Service de consultance dans le cadre du projet « Strategies for coastal protection for the provinces of Cadiz, Malaga and Almeria considering the effects of climate change »
EUCC- BALEARS	2020	2020-2022	30.624,00	Service de consultance dans le cadre du projet « Strategies for coastal protection for the Balearic Islands considering the effects of climate change »

L'accord avec l'AMB comprend également la cotisation annuelle de MedCités (1 700 euros). D'autre part, conformément au statut de l'association et à la convention précitée, l'AMB prend directement en charge d'autres frais de fonctionnement ordinaire de l'association, tels que les fournitures, les services généraux et la mise à

Traduction de courtoisie

disposition des installations de son siège social, pour un montant estimé à 32 059,24 euros, qui ne fait pas l'objet d'une liquidation.

e) Information sur les utilisateurs ou les bénéficiaires des activités décrites :

Les municipalités sont les bénéficiaires de MedCités, de sorte que l'ensemble des habitants en bénéficient. Les subventions ne sont jamais accordées directement à des personnes physiques.

f) Actions entreprises pour promouvoir les conditions d'égalité de traitement et d'égalité des chances des hommes et des femmes dans l'année.

MedCités promeut l'égalité des genres comme une ligne de travail transversale. Cette ligne est introduite dans la formulation des projets en prenant en compte l'égalité des genres comme un élément structurant des interventions de l'Association.

g) Les comptes annuels abrégés de l'association sont présentés en euros. L'euro est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la société.

-

2. Bases de présentation des comptes annuels

02.01 Image fidèle

02.01.01 Dispositions légales

Les comptes annuels abrégés ci-joints ont été élaborés à partir des registres comptables de l'association et sont présentés conformément à la législation en vigueur sur les associations et aux règles et principes établis dans le Plan comptable général approuvé par le RD 1514/2007 et ses modifications ultérieures, afin de présenter une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'association. Le compte de résultat abrégé est présenté avec une ventilation plus importante.

La préparation des comptes annuels abrégés nécessite la préparation de certaines estimations comptables et la prise en compte d'éléments de jugement par la direction de l'Association. Ceux-ci sont évalués en permanence compte tenu de l'expérience historique et d'autres facteurs, y compris les attentes de succès futurs, qui sont considérés comme raisonnables en fonction des circonstances.

Bien que les estimations considérées se basent sur les meilleures informations disponibles à la date de préparation de ces comptes annuels abrégés, toute modification future de ces estimations sera appliquée de manière prospective à partir de ce moment, en comptabilisant l'effet du changement d'estimation sur le compte de résultat de l'exercice.

02.02 Principes comptables non obligatoires appliqués

Traduction de courtoisie

Les administrateurs de l'Association n'ont pas jugé nécessaire ni pertinent d'appliquer des principes comptables autres qu'obligatoires.

02.03 Comparaison de l'information

Les comptes annuels des exercices 2021 et 2020 ont été préparés conformément à la structure établie dans le plan comptable général, en suivant à cet effet des critères uniformes d'évaluation, de regroupement, de classification et d'unités monétaires, de sorte que les informations qui les accompagnent sont homogènes et comparables. Toutefois, il convient de noter que, conformément à la première disposition transitoire du décret royal 1/2021, qui modifie le plan comptable général, la société a adapté la classification se référant aux catégories d'actifs et de passifs financiers :

- Actifs financiers : la catégorie appelée « Emprunts et comptes à créditer » est devenue Actifs financiers à coût amorti.

- Passifs financiers : la catégorie appelée « Dettes et comptes à débiter » est devenue Passifs financiers à coût amorti.

02.03.01 Modification de la structure des états financiers

Il n'y a pas eu de raison exceptionnelle justifiant la modification de la structure du bilan et du compte de résultat de l'année précédente.

02.04 Éléments assignés à différents postes

Il n'y a pas d'éléments patrimoniaux d'actif ou de passif assignés à différents postes du bilan.

02.05 Modifications de critères comptables

Il n'y a eu aucune modification de critères comptables.

02.06 Correction d'erreurs et autres ajustements appliqués au patrimoine net

Des ajustements ont été effectués directement dans la rubrique des résultats du patrimoine net des années précédentes, en ajoutant des cotisations de membres dues antérieurement, qui avaient été dépréciés (cela représente une augmentation des résultats des années précédentes de 5 400 euros) et en ajustant les montants associés à des comptes de projets (soit une diminution de 5 570,86 euros dans les résultats des années précédentes). L'effet sur le patrimoine net est une réduction de 170,86 euros.

Ces comptes annuels abrégés seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale de l'association. Nous pensons qu'ils seront approuvés sans aucune modification.

3. Application de résultats

Informations sur l'affectation de l'excédent envisagée, notamment sur le montant que l'organe directeur a décidé d'assigner à l'augmentation du solde du compte de provisions ou de fonds social et sur le montant qu'il a décidé d'assigner au respect des dispositions légales applicables, selon le schéma suivant :

Bases de répartition	Montant
Excédent de l'exercice	11.708,18
Total base de répartition = Total application	**11.708,18**
Application à	**Montant**
Rémanent	11.708,18
Total application = Total base de répartition	**11.708,18**

Traduction de courtoisie

4. Normes d'enregistrement et évaluation

04.01 Immobilisations incorporelles

04.01.02 Dépenses de recherche et développement

Au cours de l'exercice, aucune dépense de recherche et développement (R+D) n'a été effectuée et, par conséquent, aucun amortissement ni aucune correction pour dépréciation n'ont été comptabilisés.

Aucune perte pour dépréciation n'a été enregistrée au cours de l'exercice pour les dépenses de recherche et développement.

04.01.03 Propriété industrielle

Aucune propriété industrielle n'a été activée au cours de l'exercice et, par conséquent, aucun amortissement ou perte de valeur n'a été comptabilisé.

04.01.04 Fonds de commerce

Au cours de l'exercice, aucun fonds de commerce n'a été activé et aucun amortissement ou correction de valeur n'a donc été effectué à ce titre.

04.01.05 Droits de bail

Au cours de l'exercice, aucun droit de bail n'a été activé et, par conséquent, aucun amortissement ou correction pour dépréciation de valeur n'a été effectué.

04.01.06 Logiciels

Aucun logiciel n'a été activé pendant l'exercice en cours et, par conséquent, aucun amortissement ou correction de valeur pour dépréciation n'a été enregistré.

04.01.07 Concessions administratives

Aucune concession administrative n'a été activée pendant l'exercice en cours et, par conséquent, aucun amortissement ou correction de valeur pour dépréciation n'a été enregistré.

04.02 Immobilisations corporelles

04.02.01 Capitalisation

Les immobilisations corporelles acquises sont évaluées à leur coût, qu'il s'agisse du prix d'acquisition ou du coût de production.

04.02.02 Amortissement

L'amortissement de ces actifs commence lorsqu'ils sont prêts à rendre le service auquel ils sont destinés.

Les amortissements sont calculés, selon la méthode linéaire, sur le coût d'acquisition des actifs moins leur valeur résiduelle, étant entendu que les terrains sur lesquels sont construits les bâtiments et autres constructions ont une durée de vie utile indéterminée, raison pour laquelle ils ne sont pas amortis.

Traduction de courtoisie

Les provisions annuelles pour amortissement des immobilisations corporelles sont enregistrées en contrepartie dans le compte de résultat et, en principe, elles équivalent aux taux d'amortissement déterminés en fonction des années de vie utile estimées. Les équipements informatiques sont amortis sur une durée de vie utile estimée à 4 ans.

Lorsque des corrections de valeur sont effectuées pour dépréciation, les amortissements des exercices suivants de l'actif déprécié sont ajustés, en tenant compte de la nouvelle valeur comptable. La même procédure est suivie en cas de réversion.

04.02.03 Corrections de valeur pour dépréciation et réversion

Aucune correction de valeur ou réversion n'a été effectuée sur les immobilisations corporelles.

Traduction de courtoisie

04.03 Investissements immobiliers

04.03.01 Capitalisation

Au cours de l'exercice, aucun actif considéré comme un investissement immobilier n'a été envisagé.

04.03.02 Amortissement

Les investissements immobiliers n'ont pas enregistré d'amortissement au cours de l'exercice.

04.03.03 Corrections de valeur pour dépréciation et réversion

Aucune correction de valeur n'a été effectuée sur les investissements immobiliers.

04.04 Stocks

04.04.01 Critères d'évaluation

Aucun inventaire n'a été enregistré au cours de l'exercice.

04.04.02 Corrections de valeur pour dépréciation

Aucune correction de valeur pour dépréciation n'a été comptabilisée au cours de l'exercice.

04.05 Impôts sur les bénéfices

04.05.01 Critères d'enregistrement

MedCités est une association partiellement exonérée en application de l'article 9.3 TRLIS, car elle fait partie des associations ou institutions à but non lucratif qui ne sont pas soumises au régime fiscal spécial, prévu au titre II de la loi 49/2002, du 23 décembre, pour les organismes à but non lucratif et les incitations fiscales au mécénat.

Toutefois, au cours de l'exercice 2021, des prestations, qui ne sont pas soumises à l'article précité, ont été réalisées. Or, le compte d'exploitation de ces prestations n'a donné lieu à aucune perte ou bénéfice (avec un résultat nul). La quote-part qui en résulte pour cette activité économique est donc nulle.

Voir note 14.03 de ce rapport.

04.06 Subventions, donations et legs

04.06.01 Subventions non remboursables

Les subventions remboursables sont comptabilisées comme des passifs jusqu'à ce que les conditions pour être considérées comme non remboursables soient remplies, tandis que les subventions non remboursables sont comptabilisées en produits directement attribués au patrimoine net et reconnus tels sur une base systématique et rationnelle d'une manière corrélée avec les charges dérivées de la subvention.

À cet effet, une subvention est considérée comme non remboursable lorsqu'il existe un accord individualisé pour accorder la subvention, lorsque toutes les conditions établies pour sa concession sont remplies et qu'il n'y a pas de doutes raisonnables quant à son encaissement.

Les subventions à caractère monétaire ont la valeur raisonnable du montant accordé au moment de leur reconnaissance.

Les subventions non remboursables liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont comptabilisées en produits de l'exercice au prorata de l'amortissement des actifs correspondants ou, le cas échéant, lors de leur cession, de leur correction pour dépréciation ou de leur radiation du bilan.

D'autre part, les subventions non remboursables liées à des charges spécifiques sont comptabilisées dans le compte de résultat de l'exercice où les charges correspondantes sont enregistrées.

Des subventions non remboursables ont été comptabilisées au cours de l'exercice ; elles correspondent à la partie réalisée avec chaque financier. Le mouvement de ce poste est le suivant :

Organisme cédant	Année de concession	Période d'application	Montant accordé	Imputé aux résultats avant le début de l'exercice	Imputé au résultat de l'exercice	Total imputé aux résultats	Restant à imputer aux résultats
AIRE MÉTROPOLITAINE DE BARCELONE	2021	2021	288.300,00	0,00	288.300,00	288.300,00	0,00
MAIRIE DE BARCELONE	2020	2020–2021	120.000,00	15.919,93	104.080,07	120.000,00	0,00
MAIRIE DE BARCELONE	2021	2021	48.570,00	0,00	48.570,00	48.570,00	0,00
MAIRIE DE BARCELONE	2021	2021	60.000,00	0,00	51.307,67	51.307,67	8.692,33
AGENCE CATALANE DE COOPÉRATION	2020	2020-2021	100.000,00	11.655,34	88.344,66	100.000,00	0,00
AGENCE CATALANE DE COOPÉRATION	2021	2021-2022	104.000,00	0,00	2.867,11	2.867,11	101.132,89
DIPUTACIÓ DE BARCELONA	2021	2021-2023	200.000,00	0,00	6.233,40	6.233,40	193.766,60
UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAM – MEDENINE	2019	2019-2021	16.067,15	10.842,54	5.224,61	16.067,15	0,00
ICMPD – TANGER ACCUEIL	2019	2019-2022	49.835,29	15.230,55	31.280,18	46.510,73	3.324,56
EUROPEAN COMMISSION – INTERREG MED	2019	2019-2022	1.134.635,91	237.465,20	324.062,95	561.528,15	573.107,76
EUROPEAN COMMISSION – A'SIMA	2019	2019-2024	2.550.546,00	118.980,30	247.627,01	366.607,31	2.183.938,69
EUROPEAN COMMISSION – VALEUR GABES	2020	2021-2023	328.742,65	0,00	12.529,22	12.529,22	316.213,43
ENI CBC MED – ENSERES	2021	2021-2023	175.162,00	0,00	6.941,76	6.941,76	168.220,24
ENI CBC MED – MED4WASTE	2021	2021-2023	173.672,48	0,00	2.710,60	2.710,60	170.961,88
UNEP MAP - ISTANBUL AWARDS	2021	2021	18.000,33	0,00	18.000,33	18.000,33	0,00
EUCC – ANDALUSIA	2019	2019-2021	25.851,84	23.359,35	2.492,49	25.851,84	0,00
EUCC- BALEARS	2020	2020-2022	30.624,00	11.468,30	16.823,09	28.291,39	2.332,61
Totaux			**5.424.007,65**	**444.921,51**	**1.257.395,15**	**1.702.316,66**	**3.721.690,99**

Reproduction de courtoisie

Dans l'application aux résultats restant à enregistrer, il y a un montant de 510 841,79 euros qui correspond à des subventions déjà reconnues et perçues, enregistrées comme des dettes transformables en subventions (autres dettes à court terme). Elles proviennent principalement de l'Agence Catalane de Coopération (105 007,25 euros), de la Commission européenne pour le projet A'SIMA (247 463,67 euros), de l'Aire métropolitaine de Barcelone pour le projet A'SIMA (-14 030,75 euros, ce qui, dans ce cas, est un solde en faveur de MedCités puisqu'il s'agit d'un virement bancaire) et de la même manière de la mairie de Tunis pour le projet A'SIMA (-29 071,90 euros, qui est également un solde en faveur de MedCités puisqu'il s'agit aussi d'un virement bancaire), de la Diputació de Barcelona (93 766,60 euros), des fonds ENI CBC MED pour les projets ENSERES (63 123,04 euros) et MED4WASTE (57 109,92 euros) et de la Commission européenne par le biais de l'AMB pour le projet Valeur Gabes (-12 529,22 euros, qui dans ce cas est en faveur de MedCités car l'AMB n'a pas effectué le virement du préfinancement à la fin de l'exercice et des dépenses ont déjà été engagées).

Les autres comptes débiteurs comprennent principalement les montants à encaisser au titre des subventions (AMB pour 86 490 euros, mairie de Barcelone pour 51 310,85 et la Commission européenne pour 202 890,18 euros).

04.07 Opérations liées

il n'y a pas d'opérations qui pourraient être classées comme étant liées.

04.08 Produits et charges

Les produits sont comptabilisés conformément au principe du recouvrement et au principe de la correspondance des produits et des charges. Dans le cas des cotisations des membres, les ajustements pour dépréciation sont effectués pour le montant total des soldes débiteurs à la fin de l'année.
Les charges sont reconnues selon le principe du recouvrement.

5. Immobilisations corporelles

05.01 Analyse des mouvements des immobilisations corporelles

05.01.01 Analyse du mouvement brut des immobilisations corporelles

Le mouvement du poste des immobilisations corporelles se présente comme suit :

MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	MONTANT 2021	MONTANT 2020
SOLDE INITIAL BRUT	9.475,68	250 ,00
(+) Entrées	1.147,00	9.225,68
(+) Corrections de valeur pour actualisation		
(-) Sorties		
SOLDE FINAL BRUT	10.622,68	9.475,68

5.01.02 Analyse de l'amortissement des immobilisations corporelles

Détail du mouvement de l'amortissement des immobilisations corporelles :

MOUVEMENTS DE L'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	MONTANT 2021	MONTANT 20220
SOLDE INITIAL BRUT	262,60	169,17
(+) Augmentation due aux provisions	2.319,78	93,43
(+) Augm. amort. accum. après actualisation		
(+) Augmentations dues aux acquisitions ou cessions		
(-) Diminutions dues aux sorties, radiations et cessions		
SOLDE FINAL BRUT	2.582,38	262,60

Traduction de courtoisie

05.01.03 Analyse des corrections pour dépréciation de valeur

Aucune correction pour dépréciation de valeur n'a été enregistrée pendant l'exercice.

6. Investissements immobiliers

Aucun investissement immobilier n'a été enregistré pendant l'exercice.

7. Biens du patrimoine culturel

Rien n'a été enregistré à ce poste pendant l'exercice.

8. Immobilisations incorporelles

Il n'y a pas eu d'immobilisations incorporelles au cours de l'exercice.

9. Contrats de location et autres transactions similaires

Il n'y pas eu de bail ou autre transaction similaire au cours de l'exercice.

10. Actifs financiers

10.01 Corrections pour dépréciation de valeur dues au risque de crédit

10.01.01 Valeurs indiquant une dette

Aucune correction pour dépréciation due au risque de crédit n'a été enregistrée sur ces valeurs.

10.01.02 Crédits, produits dérivés et autres

Tous les actifs financiers correspondent à des actifs financiers dont le coût sera amorti à court terme.

Sur l'année 2021, des pertes de valeur de 35 700 euros ont été enregistrées avec un crédit sur les soldes débiteur au titre des cotisations de l'exercice 2021 en attente de recouvrement au 31 décembre 2021 (34 200 euros sur l'année 2020). Aucune autre correction n'a été enregistrée pour la dépréciation due au risque de crédit sur les crédits, les dérivés et les autres produits.

10.02 Actifs financiers évalués à une valeur raisonnable

10.02.02 Variations de valeur enregistrées sur le compte de résultat ou des fonds propres

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucune variation de la valeur des actifs financiers évalués à une valeur raisonnable.

10.03 Entreprises du groupe, multigroupe et associées

10.03.01 Entreprises du groupe

L'association n'a pas d'actions ni de participations de sociétés susceptibles d'appartenir au groupe.

10.03.02 Entreprises multigroupe, associées et autres

Traduction de courtoisie

L'association n'a pas d'actions ni de participations de sociétés multigroupe, associées ou autres.

10.03.03 Montant des corrections pour dépréciation de valeur

Il n'y a pas eu de corrections pour dépréciation de valeur dans les différentes participations.

11. Passifs financiers

11.01 Information sur :

11.01.01 Dettes qui arrivent à échéance dans les 5 prochaines années

Il n'y a pas de dettes à long terme dans le passif du bilan. Tous les passifs financiers correspondent à des passifs financiers à coût amorti.

11.01.02 Dettes à garantie réelle

Il n'y a pas de dettes à garantie réelle.

12. Fonds propres

A la fin de l'exercice, il existe un solde en faveur du patrimoine net de l'association de 11 708,18 €. Ce solde, ainsi que les résultats des années précédentes, consolident le patrimoine net de l'association à hauteur de 124 529,88€. Le solde en faveur du patrimoine net est en attente d'application après approbation des comptes par l'Assemblée générale.

13. Subventions, donations et legs

13.01 Produits et charges d'un montant ou d'une incidence exceptionnels

13.01.01 Subventions, donations et legs reçus

Voici les subventions, les donations et les legs qui apparaissent dans le bilan, ainsi que les montants imputés au compte de résultat :

SUBVENTIONS, ETC., ACCORDÉES PAR DES TIERS	MONTANT 2021	MONTANT 2020
Portées au patrimoine net du bilan		
Imputées au compte de résultat	1.257.395,15	852.492,37
Dettes á long terme transformables en subventions		

À la fin de l'exercice 2021, le montant de 510 841,79 euros provenant de la partie collectée et non encore imputée comme dépense éligible (483 248,79 euros au cours de l'exercice 2020) a été enregistré en dette à court terme.

Le détail du mouvement des subventions figure sous la note 04.06 du présent rapport.

14. Situation fiscale

L'association peut être contrôlée pour tous les exercices non prescrits et pour les impôts et les cotisations sociales auxquels elle est soumise. Conformément à la réglementation applicable, les auto-liquidations ne sont pas définitives tant qu'elles n'ont pas été vérifiées par un contrôle fiscal ou une inspection du travail ou tant que le délai établi pour

Reproduction de courtoisie

tous les impôts et les cotisations sociales n'est pas prescrit. L'effet d'interruption du délai de prescription n'a été produit en aucun cas.

Il peut y avoir des interprétations ou des critères en matière fiscale qui ne sont pas partagés par l'inspection des impôts. De l'avis de la direction de l'association, si les circonstances susmentionnées devaient se produire lors de l'examen des exercices non prescrits, les passifs éventuels qui pourraient survenir ne seraient pas significatifs. Cependant, l'association présente toutes ses déclarations dans le strict respect de ses obligations fiscales, tant formelles que matérielles.

14.01 Charges fiscales courantes

Dans l'exercice en cours le montant comptabilisé au titre de l'impôt est de 0,00€ (0,00 el 2020) euros.

14.02 Autres aspects de la situation fiscale

14.02.01 Réinvestissement des bénéfices extraordinaires

Au cours de l'exercice fiscal en cours, l'association n'a pas réinvesti de bénéfices extraordinaires, et il n'y a pas de revenus à inclure dans la base d'imposition provenant d'autres exercices fiscaux.

14.02.03 Réserves spéciales

Le compte de réserves spéciales n'a pas bougé au cours de l'exercice, avec un solde de 0,00 au début et à la fin de l'année (0,00 en 2020).

14.02.04 Ajustement du taux d'imposition

L'association n'a pas procédé à la comptabilisation des changements de l'effet fiscal, car le taux d'imposition, qui affectera les actifs pour des différences temporaires déductibles, les passifs pour des différences temporaires imposables et des crédits d'impôt issus de bases fiscales négatives, n'est pas estimé variable.

14.03 Incitations fiscales

MedCités est une association partiellement exonérée en application de l'article 9.3 TRLIS, car il s'agit d'une association ou institution à but non lucratif qui n'est pas soumise au régime fiscal spécial applicable aux organismes à but non lucratif, prévu au titre II de la loi 49/2002, du 23 décembre, pour les organismes à but non lucratif et les incitations fiscales au mécénat.

En 2021 l'Association a facturé des services qui ne sont pas assujettis à l'article cité plus haut. C'est pourquoi, dans les ajustements des produits et des charges pour le calcul de l'impôt sur les sociétés, ni les produits ni les charges associés n'ont été pris en compte pour un montant de 39 313,70 euros (8 408,00 euros dans l'exercice 2020).

La conciliation entre le résultat comptable et la base d'imposition de l'impôt sur le bénéfice est le suivant :

Résultat comptable	11.708,18
Ajustement positif Régime spécial organismes partiellement exonérés (Chapitre XIV, titre VII de la LIS)	1.313.486,97
Ajustement négatif Régime spécial organismes partiellement exonérés (Chapitre XIV, titre VII de la LIS)	-1.325.195,15
Base imposable	0

15. Produits et charges

Traduction de courtoisie

Les postes des produits et charges sont ventilés comme suit :

Poste	Charges
Provisions pour l'amortissement des immobilisations	**2.319,78**
Différences négatives de change	**0,00**
Approvisionnements	**493.042,46**
Travaux réalisés par des tiers	493.042,46
Consommation de matières premières	
Autres matières consommables	
Dépenses de personnel	**572.443,96**
Salaires	442.907,07
Charges sociales	129.536,89
Autres charges d'exploitation	**284.653,45**
Services externes	248.949,63
Impôts	3,82
Pertes dues à l'impossibilité de recouvrement	35.700,00
Charges extraordinaires	**341,02**
Total	**1.352.800,67**

Poste	Produits
Cotisations des utilisateurs et des adhérents	**67.800,00**
Cotisations des utilisateurs	0.00
Cotisations des adhérents	67.800,00
Subventions, Donations et legs	**1.257.395,15**
Ventes et autres produits ordinaires de l'activité commerciale	**39.313,70**
Vente de biens	
Prestation de services	39.313,70
Revenus extraordinaires par réversion de provisions	
Autres revenus d'exploitation	
Produits extraordinaires	0,00
Total	**1.364.508,85**

Le détail du poste Subventions, Donations et Legs est décrit sous la note 04.06 de ce rapport

16. Provisions et contingences

Version de courtoisie

Il n’y a pas eu de provisions ni de contingences pendant l’exercice.

17. Application d’éléments patrimoniaux et de revenus à des fins statutaires

Au cours de l'exercice, l’Association n'a pas eu d'alignement d'immobilisations, par conséquent, elle n'a pas d'élément à inscrire en produits ou charges au titre de cette éventualité.

18. Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement supplémentaire significatif n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement des comptes annuels abrégés, susceptible d’être signalé ou de donner lieu à l'incorporation d'ajustements comptables dans les comptes annuels abrégés.

19. Transactions entre parties associées

Il n'y a pas eu de transactions entre parties associées au cours de l'exercice.

reproduction de courtoisie

20. Autres informations

1. Pendant l’exercice, les employés ont été en moyenne au nombre de 12, dont 4 hommes et 8 femmes.
2. Au cours de l'exercice 2021, aucune rémunération, en espèces ou en nature, n'a été versée aux membres du Conseil d'administration.
3. L’Association ne fait pas partie d'un groupe de sociétés.

À Barcelone, le 20 juillet 2022, le présent rapport est tenu pour présenté et signé conforme :

Le président Mairie de Tétouan M. Mustapha El Bakkouri	Le secrétaire Aire Métropolitaine de Barcelone M. Ernest Maragall i Mira